

Les noms et adresses des déposants seront notés en face de leur déposition.

Registre coté et paraphé par le Président de la commission d'enquête.

JPH

Nom - Prénom

Adresse - Date

M. Bétes Nouvel irrigant depuis le 17, j'ai
demandé l'autorisation de forer et prélever
de l'eau par forage. Refusé par le DDT
sous prétexte de la proximité de la ZRE
(coursion 500 mètres), sans réponse du
prefet, une requête a été faite auprès
du tribunal administratif d'Arcueil qui
m'a donné raison.

Aujourd'hui, un volume m'a été attribué
pour arroser mes cultures légumières à
fête volume ajoutée.

J'ai l'impression qu'à travers la volonté
d'inclure la commune d'Arcueil dans
cette ZRE on contraindrait à réduire mes
prélèvements d'eau et limiterait le développement
de ma récente diversification.

Sachant qu'une faible partie de la commune
intègre la ZRE et ^(20%) que la majorité du
territoire d'Arcueil fait partie de la
vallée du Heltz et non de l'Arroude,
je souhaite que les 80% restants soient
exclus du projet.